

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2021-170

PUBLIÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

Sommaire

09 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES - SECRETARIAT DE DIRECTION / SECRETARIAT DE DIRECTION

09-2021-11-22-00005 - Annexe 3 Decision DDT instructeurs FEADER novembre 2021 (4 pages)

Page 3

09 PREFECTURE SERVICE DES SECURITES / BUREAU DE LA SECURITE CIVILE

09-2021-11-29-00001 - arrêté préfectoral portant fermeture école élémentaire de Soulan (2 pages)

Page 7

Annexe 3
de la décision DDT 2021/ 01
portant subdélégation de signature

I – Correspondants FEADER et Administrateurs IODA

	NOM	Prénom	Fonction	Courriel	Téléphone
Correspondants FEADER	REVEILLE	LAURENCE	Adjointe Chef SEA	laurence.reveille@ariefge.gouv.fr	05 61 02 15.54
	BENOIT	PATRICE	Instructeur Forêt	patrice.benoit@ariefge.gouv.fr	05 61 02 15.34

Administrateurs IODA	REVEILLE	LAURENCE	Adjointe chef SEA	laurence.reveille@ariefge.gouv.fr	05 61 02 15 54
	BLANC	CLAIRE	Responsable unité SEA	claire.blanc@ariefge.gouv.fr	05 61 02 15 06

Correspondants Contrôles *	2, 6b	REVEILLE	Laurence	Adjointe chef SEA	laurence.reveille@ariefge.gouv.fr
	2, 6b	CHÊNE	Anne	Chef du SEA	anne.chene@ariefge.gouv.fr
	2, 6b	BENOIT	Patrice	Instructeur Forêt	patrice.benoit@ariefge.gouv.fr
	2, 6b	DOUCET	Maureen	Mission contrôle	maureen.doucet@ariefge.gouv.fr
	2, 6b	GOSSET	Bertrand	Chef de l'unité PAC	bertrand.gosset@ariefge.gouv.fr

** Etapes Contrôles : 2 : Coordination des contrôles - 3 : Transmission des dossiers sélectionnés à la DR ASP - 4 : En cas de désaccord sur le constat de la DR ASP - 6b : Pilotage de la campagne de contrôles - destinataires des communications diverses*

II – Organisation de l’instruction des dossiers FEADER et délégation de signature

N° Opération	Dispositif	A - Délégation de signature les courriers faisant <i>grief (accusé de réception / autorisation de démarrage / demande de pièces complémentaires / recours administratif) *</i>	B - Signature VSF **	C - Instructeurs
04/01/01	Investissements de modernisation des élevages	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Béatrice CREPELLE Valérie CAPDEVILLE
4.1.3	Investissements spécifiques agro-environnementaux	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Béatrice CREPELLE Valérie CAPDEVILLE
4.3.3	Desserte forestière	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Patrice BENOIT
4.4.1	Investissements non productifs pour la gestion de la biodiversité et la gestion des produits phyto	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Laurence REVEILLE
6.1.1	Aide au démarrage des agriculteurs - DJA	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE Claire BLANC	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Clara KERNER Maxime DO LAGO Valérie CAPDEVILLE Maureen DOUCET
6.1.2	Aide au démarrage des agriculteurs - PB	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE Claire BLANC	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Clara KERNER Maxime DO LAGO Valérie CAPDEVILLE Maureen DOUCET
6.4.1	Soutien aux activités non agricoles dans les zones rurales	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Laurence REVEILLE
7.1.1	Élaboration - Révision des DOCOB NATURA 2000 et des démarches territoriales	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Jacques BERNE
7.6.1	Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Violaine RICHL Claire DEBERNARD Valérie CAPDEVILLE Messis NONFON
7.6.2	Accompagnement du pastoralisme pyrénéen	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Violaine RICHL Claire DEBERNARD Valérie CAPDEVILLE Messis NONFON
7.6.3	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Jacques BERNE

	milieu rural dont animation des DOCOB			
7.6.4	Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel : contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Jacques BERNE
7.6.5	Investissements non productifs en milieux forestiers : contrats forestiers dans et hors zones NATURA 2000	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Jacques BERNE
8.2.1	Installation de systèmes agroforestiers	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Patrice BENOIT Fabienne ROZIERES
8.3.1	DFCI (défense contre les incendies)	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Patrice BENOIT
8.4.1	Reconstitution des peuplements sinistrés	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Patrice BENOIT
8.5.1	Stabilité des forêts de montagne	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Patrice BENOIT
8.5.2	Renouvellement des peuplements permettant d'accroître la valeur environnementale de séquestration du carbone	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Patrice BENOIT
8.5.3	Investissements d'amélioration du potentiel forestier des peuplements existants	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Patrice BENOIT
10.1	Paiements environnementaux et climatiques MAE-C	Bertrand GOSSET Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Virginie GELHAY
11.1.1	Agriculture biologique: conversion	Bertrand GOSSET Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Virginie GELHAY
11.2.1	Agriculture biologique: maintien	Bertrand GOSSET Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Virginie GELHAY
12.1.1	Paiements NATURA 2000 pour les surfaces agricoles	Bertrand GOSSET Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Virginie GELHAY
12.3.1	Paiements pour les surfaces incluses dans les plans de gestion hydrographiques	Bertrand GOSSET Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Virginie GELHAY
13.1.1	Zones montagne : ICHN	Bertrand GOSSET Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Anne CHÈNE Laurence REVEILLE	Christine PERRAMOND

13.2.1	Zones soumises à des contraintes naturelles	Bertrand GOSSET Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Anne CHÊNE Laurence REVEILLE	Christine PERRAMOND
16.7	Stratégie locale de développement forestier	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Jean-Pierre CABARET Jean-Paul RIERA	Patrice BENOIT

III – Contact des agents disposant d’une délégation de signature (Colonne A et B du tableau II)

NOM	Prénom	Fonction	Courriel	Téléphone
CHÊNE	Anne	Chef du SEA	anne.chene@ariefge.gouv.fr	05 61 02 15 83
REVEILLE	Laurence	Adjointe chef du SEA	laurence.reveille@ariefge.gouv.fr	05 61 02 15 54
CABARET	Jean Pierre	Chef du SER	jean-pierre.cabaret@ariefge.gouv.fr	05 61 02 15 02
RIERA	Jean-Paul	Adjoint chef du SER	jean-paul.riera@ariefge.gouv.fr	05.61.02.15.74
GOSSET	Bertrand	Responsable unité gestion des aides directes de la PAC	bertrand.gosset@ariefge.gouv.fr	05 61 02 15 55
BLANC	Claire	Responsable de l'unité Installation - Structures - Espace Rural	claire.blanc@ariefge.gouv.fr	05 61 02 15 49

Arrêté préfectoral n°09-2021-11-29-00001
portant fermeture de l'école élémentaire de la commune de Soulan

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 3131-17 et L 3136-1 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié par le décret n°2021-1521 du 25 novembre 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret n°2021-1466 du 10 novembre 2021 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète du département de l'Ariège ;

Vu l'avis de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de la Santé (DDARS) en date du 29 novembre 2021 ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours et le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant que l'école élémentaire située sur la commune de Soulan a recensé 4 cas positifs dans les classes de maternelle et CP ; qu'il convient donc de limiter les risques de brassage entre les différentes classes de l'école élémentaire ;

Considérant que, dans ces conditions, l'établissement ne peut plus fonctionner et est obligé de suspendre son accueil ;

Sur l'avis de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de la Santé (DDARS) en date du 29 novembre 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ariège ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'école élémentaire de la commune de Soulan est fermée à compter du lundi 29 novembre jusqu'au mercredi 1^{er} décembre 2021 inclus.

Article 2 :

Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues au code de la santé publique.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Madame la sous-préfète de Saint-Girons, Monsieur le maire de Soulan, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège, Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ariège, Madame la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Foix, le 29 novembre 2021

La préfète

SIGNE

Sylvie FEUCHER